Saint-Rémy-Mal-Bâti	52,54	199,01	251,75
Salesches	74,69	281,27	355,96
Saint-Vaast	163,96	526,27	690,23
Sars-Poterie	69,17	245,36	314,09
Sassignies	85,74	324,34	410,08
Semarin	129,35	526,27	655,62
Sémousies	62,07	158,76	200,83
Sepmeries	104,66	305,09	409,70
Solre-le-Château	141,95	543,80	685,75
Solre-le-Bourg	29,85	104,80	134,65
Tasnière-en-Thiérache	156,11	598,64	754,75
Tasnière-le-Hon	187,38	1084,43	1271,81
Taisnières	102,06	266,36	368,42
Vendegies-au-Bois	112,08	436,14	548,22
Vieux-Mesnil	66,94	252,24	319,18
Vieux-Reng	147,38	422,39	569,77
Villereau	117,46	443,25	560,69
Villers-Pol	327,02	856,67	1183,69
Villers-Sire-Nicole	135,60	511,03	646,63
Wallers	54,12	204,24	258,36
Wargnies-le-Grand	65,16	259,08	324,24
Wargnies-le-Petit	89,75	334,91	424,66
Wattignies-la-Victoire	38,34	128,05	164,39
Wignehies	139,84	525,42	664,26
Willies	39,55	149,23	188,78

Commission départementale du Nord. — La commission départementale se réunira le mercredi 1er avril, à 2 heures ½.

Les faillis. — M. Vincent, préfet du Nord, vient de transmettre aux maires des départements la circulaire suivante :

Comme suite à mes communications des 24 et 25 mars courant, je vous informe que les faillis admis au bénéfice de la loi du 23 mars 1908 ne peuvent être inscrits que sur leur demande ou sur celle du créancier et non d'office.

L'inscription ne peut être faite que par la commission prévue par l'article 2 de la loi du 7 juillet 1871, seule compétente pour statuer sur les réclamations postérieures au 15 janvier.

Huissiers. — M. Beaux est nommé huissier au tribunal de Dunkerque, en remplacement de M. Quaghebeur.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Fin de grève

Les 17 débourreurs du peignage de MM. Jules Lamon et fils, rue du Sentier, en grève depuis une quinzaine de jours, ont repris le travail aux anciennes conditions.

LA BELGIQUE

Terrible bagarre à propos de fermeture des cabarets

Bruxelles, 30 mars.

Le bourgmestre de Tholiembeck ayant ordonné la fermeture des cabarets à onze heures et demie du soir, une violente bagarre éclata hier vers 10 h. ce village. La gendarmerie étant intervenue et ayant dû faire usage de ses armes, une personne fut tuée. Dans la nuit, une explosion formidable se produisit : c'était la maison du bourgmestre qui sautait. Les individus qui avaient été aux prises avec la gendarmerie avaient posé des cartouches de dynamite contre la façade de la maison. Les dégâts matériels sont très importants. Il n'y a ni morts ni blessés. Le Parquet de Bruxelles informe.

Crime horrible

Gand, 30 mars.

Depuis longtemps existait une vive inimitié entre la famille Carnet de Veldsicq, et la famille Michels de Scheldewindeke. Hier, à la suite d'une vive discussion, elle en sont venues aux mains et le fils Michiels tomba bientôt mortellement frappé. Tandis que ses meurtriers prenaient la fuite, on le porta à son secours et l'on constata qu'il avait été frappé de huit coups de couteau dans la tête. La victime, qui est âgée de vingt ans à peine, est à toute extrémité. Les coupables ne tarderont pas à être arrêtés.

Faux billets de 1 000 francs

Bruxelles, 30 mars.

On a saisi en ville 21 faux billets de 1000 francs. La Commission de la Bourse a décidé de ne pas accepter, mercredi, jour de liquidation, les billets de 1000 francs. Toutes les Banques ont échangé leurs billets de 1000 francs contre des billets de 500 francs et de 100 francs.

CHRONIQUE MINIÈRE

Amélioration des retraites des anciens ouvriers mineurs

En exécution des articles 48 à 50 de la loi de Finances du 31 décembre 1907 une somme de 1.500.000 francs est affectée, chaque année, dans les conditions déterminées par la loi du 31 Mars 1903 :

1° Pour un tiers, à la majoration de la pension d'âge ou d'invalidité de plus de 50 francs acquise, ou en instance de liquidation, au 1er janvier de chaque année, en faveur de tout ouvrier ou employé des mines, de nationalité française par application du titre IV de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs ;

2° Pour les deux autres tiers, à des allocations en faveur de tous les ouvriers ou employés des mines, de nationalité française, âgés de 55 ans au moins au 1er janvier de chaque année, et justifiant à cette date de 20 années de travail salarié dans les mines françaises sans que le nombre total des journées de travail réparties entre ces 20 années puisse être inférieur à 6600 journées.

La majoration ne pourra élever la pension majorée au delà d'un chiffre de 360 francs, y compris toutes autres ressources tant de l'intéressé que de son conjoint, mais indépendamment de tout salaire régulier en argent ou en nature n'excédant pas 50 francs par mois.

L'allocation prévue à l'article 84, paragraphe 2 sera limitée au chiffre de 360 francs, y compris toutes autres ressources, tant de l'intéressé que de son conjoint, mais indépendamment de tout salaire régulier en argent ou en nature, n'excédant pas 50 francs par mois, et d'une pension de 50 fr. au plus, mois, et d'une pension de 50 francs au plus, liquidée en vertu du titre IV de la loi du 29 juin 1894.

Pour la première année d'application, les intéressés sont autorisés à présenter leur déclaration jusqu'au 1er juin 1908 à la mairie de leur commune.

La durée du travail dans les mines

Les délégués du comité central des chambres syndicales ont vivement combattu auprès de la commission sénatoriale le projet de loi relatif à la réglementation de la durée du travail dans les mines. Ils ont fait remarquer à la commission que cette réglementation aurait pour résultat une nouvelle augmentation du prix de charbon, dont les consommateurs souffrent le moins possible.

La commission a ensuite entendu une délégation du comité central des houillères de France qui lui a été présentée par M. Grunan. Cette délégation a également demandé le rejet du projet en se plaçant au point de vue de la difficulté de l'application de la nouvelle loi et de la situation dans laquelle se trouveraient les houillères de France pour lutter contre la concurrence étrangère s'ils étaient obligés de subir une nouvelle augmentation du prix de revient.

DERNIÈRE HEURE

Déserteurs allemands pour le Maroc

Reims, 30 mars.

Le commissaire spécial de Reims a reçu hier soir deux déserteurs allemands, venus pour contracter un engagement pour le Maroc dans la légion étrangère.

L'un d'eux, le nommé Louis Thomas, ancien soldat allemand, ayant déjà fait dix ans de service dans la légion étrangère et ayant huit campagnes à son actif, récemment libéré à Casablanca, a demandé à retourner au Maroc.

L'autre, Jules Lavien, matelot de la flotte allemande, à Wilhelmshafen, veut également partir pour le Maroc.

Ces deux Allemands ont été dirigés immédiatement sur un port d'embarquement.

DEUX BOMBES DANS UN JARDIN

Marseille, 30 mars.

Ce soir, vers neuf heures et demie, une explosion ébranlait la maison habitée à Velaux (Bouches-du-Rhône), par M. Renucci et son fermier Bourque. Ceux-ci sortirent aussitôt et virent le parterre fleuri qui précède l'habitation complètement saccagé par un engin qui venait d'éclater.

Poursuivant leurs investigations, ils heurtèrent du pied, quelques pas plus loin, une seconde bombe dont la mèche, fort heureusement, s'était éteinte.

On soupçonne des ouvriers agricoles que M. Renucci avait congédiés et qui s'étaient retirés en proférant des menaces.

Les viandes avariées dans les corps de troupes

Nancy, 30 mars.

M. Marange, vétérinaire départemental, et Cordonnier, vétérinaire militaire, chargés d'examiner les viandes destinées au 137e régiment de ligne, ont déposé leurs rapports. Tous deux aboutissent aux mêmes conclusions à savoir que les viandes en question sont bonnes, mais qu'on aurait dû faire reposer les animaux pendant deux ou trois jours avant de les abattre. M Charbonnier, vétérinaire de l'abattoir, conclut de même. Quant à M Werthéimer, le boucher d'Épinal, fournisseur de la 22e brigade, à Nancy, il soutient toujours qu'il a livré des viandes saines On attend maintenant le rapport de M. Garnier, de la Faculté de Nancy. L'enquête continue De nombreux témoins, notamment des vétérinaires, doivent être entendus.

M. Chéron envoie ses témoins

Caen, 30 mars.

A la suite d'un incident survenu au sein de l'Association républicaine de Caen, incident qui s'est terminé par un vote de confiance à l'unanimité moins une voix à M. Chéron, sous-secrétaire d'État à la guerre ce dernier se jugeant offensé par certaines paroles à l'adresse de Mourey, vénérable de la loge maçonnique de Caen, a envoyé ses témoins à celui-ci. Les témoins de M Chéron le colonel Bigle et M. Lemoigne, avocat à la Cour d'appel, et ceux du docteur Mourey, MM. Bénard, avocat à la Cour d'appel et Fouquet, négociant, se sont réunis ce soir.

DOUCEUR ÉVANGÉLIQUE

Un moine espagnol insulte les femmes mariées

Saint-Sébastien, 30 mars.

Dans la province de Pampelune, le clergé, dont la puissance est connue, perd toute retenue de langage.

Ainsi, dans une église de Pampelune, un religieux, parlant de l'avantage de rester pour le sexe faible, alla jusqu'à dire qu'il n'y avait pas de chose plus malpropre que la femme mariée. Aussitôt, grand scandale dans le temple qui fut abandonné par la plupart des fidèles, et, à la sortie, plusieurs personne, fort respectable, connue pour ses idées religieuses, s'approcha du religieux et lui dit :

— Pardon, mon père, vous êtes fils de femme non mariée ou mariée ?

— Mariée, répondit le père.

— Alors, reprend son interlocuteur, je m'explique que vous ayez parlé ainsi de la femme mariée pour l'avoir vu chez votre mère.

Les libéraux considèrent l'heure venue de mettre un terme aux excès de la plupart des prédicateurs.

Le Congrès de l'extrême-gauche italienne

Rome, 30 mars.

Aujourd'hui a eu lieu le congrès de l'extrême gauche, composé de la direction du parti socialiste, de la fédération du travail du parti républicain radical ;son Ce congrès durera probablement trois jours. Il a pour but de préparer les prochaines élections politiques.

Ce matin une réunion préparatoire des conseils de direction des divers partis a examiné le programme.

Selon les premières impressions le nombre des délégués au congrès sera environ de deux cents dont cent socialistes réformistes et nationaux voulant une politique démocratrice progressive et cent syndicalistes républicains et anarchistes voulant une politique plus révolutionnaire.

La lutte sera donc acharnée. On ne sait si les républicains voteront avec les réformistes ou avec les syndicalistes.

Quelques réformistes n'ont pas dissimulé leur inquiétude sur le nombre important des délégués syndicalistes venus au congrès et l'ardeur avec laquelle ils paraissent décidés à soutenir leurs idées.

L'ambassadeur américain refusé par l'Allemagne

Berlin, 30 mars.

Le gouvernement allemand publie ce soir la note suivante :

Il paru dans la presse étrangère des notes relatives à l'affaire Hill au bassin duquel cette presse fait entendre que l'on avait l'intention de retirer l'agrément donné l'automne dernier à la nomination de M. Hill. On n'a jamais eu pareille idée. Il est exact cependant que quelques doutes s'étaient ultérieurement élevés au sujet des sentiments que M. Hill pourrait éprouver une fois à Berlin. Ces doutes ont été levés de telle sorte que rien ne gêne plus la nomination de M Hill à Berlin, et il sera le bienvenu comme il l'est été auparavant, ou comme tout autre envoyé qualifié de M. Roosevelt.

L'incident semble clos par cette note officielle.

Il paraît du reste que la cause première de toute l'affaire Hill-Tower remonte à une indiscrétion commise également à l'ambassade des États-Unis à Berlin et à la suite de laquelle une conversation privée entre l'empereur et M. Tower fut transmise aux journaux américains.

Train attaqué par des brigands

New-York, 30 mars.

Des brigands ont arrêté un train de voyageurs près de Santa-Fé (Kansas). Ils assassinèrent le garde-voie Andersen, puis rançonnèrent les voyageurs auxquels ils enlevèrent un millier de dollars et de nombreux bijoux Les bandits s'enfuirent après, sans avoir été inquiétés et sans avoir pu être rejoints jusqu'ici.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— M Lebouet, député de la Seine, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à punir de la peine de la réclusion et d'un minimum de 10.000 fr diamants le fait de tromper sur quoi livre, à l'usage de l'homme et des animaux des substances falsifiées ou corrompues, nuisibles à la santé de l'homme.

— Le gouvernement qui aura reçu une subvention allouée aux divers départements du Midi qui ont souffert des inondations, ne représente que 30 % des évaluations de dégâts, a saisi la Chambre d'une nouvelle demande de crédit de 2 millions ½.

ÉTRANGER

— Deux explosions de grisou se sont produites coup sur coup dans la mine de l'Union Pacific Coal Company, à Hanna, dans le Wyoming Un incendie existait dans ces galeries depuis une semaine. La seconde explosion a enseveli 170 ouvriers qui cherchaient les corps des premières victimes.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 30 mars

Obligations. — Bruxelles 1905 96 12 — Bruxelles 1906 96,12 — Anvers 1887 99,50 — Anvers 1905 98,12 — Gand 1905 83,12.

Charbonnages. — Anderlues 800. — Bernissart 56.50 — Bois-d'Avroy 1100. — Charbonnages Belges 505. — Chevaux 1720. — Campine-Nord 1040. — Charbonnages Belges 2062. — Ham-sur-Sambre 715. — Houx Wesmes ..... — Houillère Unie 2500. — La Haye ..... — Marienmont 260. — Monceau 560. — Nord Charleroi 2600. — Patience 215. — Produits au Flénu 52.5. — Réunis de Charleroi 1840. — Gouffre 1890. — Trieu-Kaisin 1625. — Herbet 2020.

Aciéries — Cockerill 1670. — Ougrée 1230. — Providence 2.00. — Saint-Brock 5780.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Condé-sur-l'Escaut. — On annonce la mort à l'âge de quatre-vingts ans de M. Cousin, médecin vétérinaire, qui avait été maire de Condé sous le gouvernement provisoire en 1870, et qui avait rendu de grands services à l'industrie minière en créant un détonateur et en collaborant à la création du parachute Fontaine. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Valenciennes. — M. le docteur Canonne qui, pendant presque toute sa carrière médicale avait rempli les fonctions de médecin principal de la Compagnie des mines d'Anzin, qui est en lieu tundi matin, les cordons du poêle étaient tenus par MM le docteur Decoupigny, de Raismes, le docteur Margerin, président du syndicat médical de l'arrondissement, le docteur Defosses, d'Abscon, le plus ancien médecin de la Compagnie d'Anzin, le docteur Lapierre de la Mutualité scolaire, officier d'académie, le docteur Defosses, d'Abscon, le plus ancien médecin de la Compagnie d'Anzin, le docteur Lapierre de la Mutualité scolaire, officier d'académie, décédé subitement à La Sentinelle, le vendredi 27 mars, à 5 heures du soir à l'âge de 56 ans.

Les obsèques de M. Bisquin, qui jouissait de l'estime générale et dont la mort cause d'unanimes regrets, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, lundi, à 4 heures

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sympathies attristées.

— Aux funérailles de M. le docteur Canonne, médecin principal en retraite de la Compagnie des mines d'Anzin, qui eut eu lieu lundi matin, les cordons du poêle étaient tenus par MM le docteur Decoupigny, de Raismes, le docteur Margerin, président du syndicat médical de l'arrondissement, le docteur Defosses, d'Abscon, le plus ancien médecin de la Compagnie d'Anzin, le docteur Lapierre de la Mutualité scolaire, officier d'académie, le docteur Defosses, d'Abscon, le plus ancien médecin de la Compagnie d'Anzin, le directeur adjoint de la Compagnie d'Anzin, et M. Waymel, chef des services administratifs de la même Compagnie.

Le deuil était conduit par les gendres du défunt et les membres de la famille.

Le corps a été transporté à Montagne pour être inhumé dans le caveau de famille.

Boulevard Froissart, trois discours ont été prononcés par M. le docteur Debeaux, au nom des médecins de la Compagnie d'Anzin; par M. le docteur Margerin, au nom du syndicat médical; et par M. Champy, au nom de la Compagnie d'Anzin

Au Cateau. — Mardi, à 2 heures ½, auront lieu les funérailles civiles de M Alfred Ducamps, ancien maire, ancien premier adjoint au maire, décédé dans sa 54e année. Réunion à la maison mortuaire, place Thiers

LILLE

Le Concours de Carnaval

Le Jury du Concours de la Mi-Carême s'est réuni lundi soir, à 5 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Maire, assisté, adjoint délégué aux fêtes

Les résultats du concours ont été arrêtés comme suit :

Première catégorie. — Plus beaux chars. — Société et Les Bateaux-Lavoirs du Pont-de-Paix), 1re prime, 400 fr — Les Chaudes Moineaux (Gloire aux ancêtres de 17..), 3e prime, 100 fr — Le jury n'a pas attribué de 2e prime.

2e catégorie. — Plus beaux groupes, 50 personnes au minimum. — Les Risquons Tout, 1re prime, 300 fr — Les Lésqueux, 2e prime, 200 fr. — Les Cœurs Joyeux, 3e prime, 100 fr. — Les Malfoutus, 4e prime, 75 francs — Les Amis dévoués, 5e prime, 50 fr

3e catégorie. — Plus beaux groupes, 12 personnes au minimum. — La Madrilène (Chauteurs Florentins), 1re prime, 200 fr. — Les Joyeux Arlequins, 2e prime, 150 fr. — Les Bons Citoyens, 3e prime, 125 fr. — Les Chauds Moineaux (Gloire aux ancêtres de 1792), 4e prime, 100 fr.

4e catégorie. — Groupe costumé le plus original, pittoresque ou comique, 12 personnes au minimum. — La Fanfare Perdue de Lens, 1re prime, 150 fr. — Le Jury a décidé d'allouer une seconde 1re prime : La Jeunesse Meulinoise (La Vie de Bohême), 1re prime, 150 fr. — Le jury a également décidé d'allouer 3 deuxièmes primes : Les Violentaires du Prince de Galles, 2e prime, 100 fr. — Les Forbinettes de St-Sauveur (Forbinette en ballade), 2e prime, 100 fr. — Les Fous Réunis (Nourrices et Nourrissons), 2e prime, 100 fr. — Le jury n'a pas attribué de 3e prime. — Les Fous Bénnis (Les Tonsures), 1re prime, 70 fr. — Le jury n'a pas attribué de 2e prime. — Les Cœurs Joyeux (Académie de Billard), 3e prime, 35 fr. — Les Amis de la Gaieté (Dîner de Noce suivi de Bal), 3e prime, 25 fr.

5e catégorie. — Plus beaux costumes et costumes originaux, pittoresques et comiques. — Couples. — Le jury a alloué 3 primes supplémentaires : — M. Baron (Roi et Dame de Cœur), 1re prime, 100 fr. — Mlles Marie et Louise Samyn (Louis XIII et Anne d'Autriche), 2e prime, 80 fr. — Mmes Vanstenkerghe (Les Commères), 3e prime, 60 fr.

— M. Lavens Henn (Chef Indien et son esclave), 4e prime, 40 fr. — Mlles Martha et Jeanne Ghesquière (La Jumelle), 5e prime, 25 fr. — MM Douwe et Staquet (Les Deux Fées), 6e prime, 20 fr. — Mlles Cécile Sloger et Marthe Collot (Folies Multicolores), 7e prime, 15 fr. — MM. Eugène et Paul Rolle (La loi sur les fraudes), 8e prime, 15 fr.

6e catégorie. — Personnes isolées, costumes le plus original, pittoresque ou comique. — M. Berquer (Équitation moderne), 1re prime, 100 fr. — M. Savaète, Clown équilibriste, 2e prime, 65 fr. — M. A. Vangosbecq (Diable d'Or sur son Trône), 3e prime, 60 fr. — Mlle Lidia Kétrin (Ambassade de Perse), 4e prime, 55 fr. — M. A. Valbrest (Croissant de Lune), 5e prime, 50 fr. — M. Marquillie Raoul, (Chef Indien), 6e prime, 45 fr. — M. Créaux Ernest (Théâtre Liliputien) 7e prime, 40 fr. — M. Eugène Gouy, 8e prime, 35 fr. — M. G. Béau (Métropolitain Vitagéois), 9e prime, 25 fr. — Mlle Jeanne Bilherot (Pêcheuse Boulonnaise), 10e prime, 20 fr. — M. Emile Fellman (Homme Boutons), 11e prime, 15 fr. — M. Th. Lemaire (Diable vert en millions de feuilles), 12e prime, 15 fr. — M. J Rosier (Musicien Comptalais), 13e prime, 15 fr. — M. R. Morias (Le Fève de M. Piot), 14e prime, 10 fr. — Mlle Blanche Guillay (La Reine du Houx), 15e prime, 10 fr. — M P. Delannoy (Salut à l'ancienne chou), 16e prime, 10 fr. — M. G. Ricaud (Sous-Marin), 17e prime, 10 fr. — M. Louis Henry (Pingouin à surprise), 18e prime, 10 fr. — M. A. Gesquière (Le Poussin dans l'Œuf), 19e prime, 10 fr. — Mlle Rachel Monnier (Bouquet des Champs), 20e prime, 10 fr. — Mlle Marie Monnier (Reine des Marguerites), 21e prime, 10 fr. — Mlle Laure Monnier (Bouquet des Champs), 22e prime, 10 fr. — Mlle Marguerite Monnier (Bouquet des Champs), 23e prime, 10 fr. — M. — Vanzaete (Vercingétorix), 24e prime, 10 fr. — M. Piérès (Le Baromètre de la rue Esquermoise en ballade), 25e prime, 10 fr. — M. R. Mabic (Chef Indien), 26e prime, 10 fr. — M. A. Mutin (Le plus grand Carrottier de Lille) 27e prime, 10 fr. — Mlle Sophie Vasseur (La Revanche du Diabolo), 28e prime, 10 fr. — M. Blaise Arthur (Ruche automatique), 29e prime, 10 fr. — M. A. Vanoye (Charles IX) 30e prime, 10 fr.

7e catégorie. — Tirage au sort de 250 fr. de primes. — Groupes de Musiciens costumés.—Minimum : 12 instrumentistes.—La Madrilène (Chauteurs Florentins), 1re prime, 60 fr. — The Country of Wales Volunteers, 2e prime, 50 fr. — Les Mal Foutus, 3e prime, 40 fr. — Les Cœurs Joyeux, 4e prime, 30 fr. — Les Risquons-Tout,(Clairons), 5e prime, 25 fr. — Les Jeunes Souffleurs de Moulins-Lille, 6e prime, 20 fr. — Les Risquons-Tout (Fanfare), 7e prime, 15 fr. — Fanfare Perdue de Lens, 8e prime, 10 fr.

8e catégorie. — Chansons Patoises. Primes en médailles de vermeil des Arts et Armes de Lille et Diplômes. — Dans sa séance du 10 mars dernier, le jury a classé les chansons patoises dans l'ordre suivant: 1re, Lille-Capitale — 2e, Les Passions — 3e, L'Barry — 4e, Les Bonches — 5e, Les Rois des Fanfareux — 6e, Les Nouvelles Inventions. — Les chansons définitivement admises au concours sont les suivantes : Lille-Capitale, 1re prime, médaille d'argent grand module et diplôme (Auteur Maurice Henne) — Les Rois des Fanfareux 2e prime, médaille de bronze grand module et diplôme.

9e catégorie. — Tirage au sort de 100 fr de primes entre les Sociétés de Carnaval qui ont chanté les chansons du concours. — Les Fous Réunis (Chanson : Les Passions), 1re prime, 50 fr. — The Country of Wales Volunteers (Chanson : Les Rois des Fanfareux), 2e prime, 30 fr.—Les Dauphins (Chanson : Lille-Capitale), 3e prime, 20 fr.

10e catégorie. — Plus beaux costumes pour enfants. — Couples. — Mme et Paul Duc (République en Paix), 1re prime, 60 fr. — Georges Pringiers et Louise Lelierce (M et Mme Polichinelle), 2e prime, 40 fr — Paul Ogez et Lélie Siliattus (Folies), 3e prime, 25 fr. — Pierre et Raymonde Siliattus (Louis XIII et Anne d'Autriche), 4e prime, 25 fr. — Apollon Caby et Jeanne Siliattus (Pachas) 5e prime, 15 fr.

11e catégorie. — Plus beaux costumes pour Enfants isolés. — Louis Banno (Gentilhomme à cheval), 1re prime, 40 fr. — Ernest Delporte (Maréchal des logis de Spahis), 2e prime, 30 fr. — Hortense Monnier (Pierrette Moderne), 3e prime, 25 fr — Le jury a décidé d'ajouter une 3e prime : Robert Brunet (Incroyable),3e prime, 25 fr — Robert Grau (Spahi à cheval), 4e prime, 15 fr. — Creton Fleury (Docteur Faust), 5e prime, 10 fr. — Lucienne Meylemans (Pêcheur en Boutons) 6e prime, 10 fr — Borne Mariette, 7e prime, 10 fr.

12e catégorie. — Groupe de Vélocipédistes costumés, minimum 10 personnes — Les Cyclistes Boers (Bébés en vacances), 1re prime, 100 fr — Les Copains d'Esquimpin (Arlequins), 2e prime, 60 fr — Les Sans Gêne (Chasseurs au Papillon), 3e prime, 40 fr. — Les Promeneurs (Cirque Barnum), 4e prime, 50 fr. — Les Vieux Fous (Pâlissiers Congolais), 5e prime, 40 fr —

Vélocipédistes isolés. — M. Lesur-Delcroix (Navire Venise), 1re prime, 45 fr — M. D. Vanhamme (Grande Roue), 2e prime, 40 fr. — M. F Dumoulin (Original), 3e prime, 35 fr — M Leur-Delcroix (Bouquetière Louis XV), 4e prime, 25 fr — M Deuville (Cirque Original), 5e prime, 15 fr — M. Bob Tinck (Lion), 6e prime, 10 fr — M Tuisce ver Henri (Gondolier Vénitien), 7e prime, 10 fr.

13e catégorie. — Chars-Réclames. — Chapeaux Vallentin, 1re prime, médaille de vermeil grand module et diplôme.

14e catégorie. — Groupes-Réclames Chapeaux Vallentin, 1re prime, médaille d'argent grand module et diplôme.

LA FÊTE DES FACTEURS

Le festival alternationat extraordinaire spécial qui figure dans le programme des fêtes organisées par l'Amicale des Sous-Agents pour les dimanche et lundi de Pâques, réunira de nombreuses musiques et orphéons.

De l'étranger sont arrivées les adhésions suivantes : Fanfare Postale de La Haye, FanfarePostale d'Amsterdam, Chorale Postale d'Amsterdam, Fanfare et Chorale postales de Bruxelles, Fanfare Postale d'Anvers, Fanfare de Tournai, Fanfare de Gand, Fanfare de Dixmude, Fanfare de Beaumont, Fanfare de Liège, Fanfare de Charleroi.

Le meilleur Sucre Blanc est le
SUCRE BÉGHIN

Une explosion

Quel de la Basse-Deûle, un ménage accuse le charbon de contenir des matières explosibles. La cuisine est saccagée. C'est étrange et mystérieux

Il n'y a pas qu'à Bourcoing que se produisent des explosions ! La Basse-Deûle, si paisible, le long de ses eaux noires a eu la même dimanche et pas dénuée d'intérêt encore !

Voici cette aventure extraordinaire. Car elle est aussi extraordinaire.

M. et Mme Dumont, tapis quadrangulaires, habitent, 48 bis, quai de la Basse-Deûle, au 1er étage. Avec leurs enfants, le dimanche, ils vont faire une petite promenade. On regarde les étalages, on va au cimetière, puis la journée dominicale se termine par un repas en famille chez des parents de la ville. Lundi, ce dimanche c'est cela, rathématiquement et naturellement ils ont fait ainsi. Cependant, comme c'était la Mi-Carême, cette famille régulière s'accorda une petite extra et prolongea le dîner chez les parents jusque vers 10 heures. On regagna à cette heure tardive le quai de la Basse-Deûle. Là, une catastrophe attendait ces braves gens. A la lueur de l'allumette qu'elle conduit vers son gaz, Mme Dumont aperçut sa cuisine absolument saccagée. La cuisinière gisait à terre, le poêle renversé arraché, le comptoir à gaz avait quitté son appui, la table avait disparu sous la cuisinière avec tout ce qu'elle portait, assiettes, verres, restés là du repas du midi. Bref, c'était un désordre effrayant à ravir qu'une nuée de diables avaient donné là leur ronde. Les époux Dudoint n'en revient rien de plus pressé que d'appeler au secours et bientôt tout le monde dans le voisinage fut debout. La police fut avertie.

M Dumont attribue les dégâts relevés chez lui à une explosion. En partant se promener, sa femme, dit-il, avait laissé un peu de feu dans sa cuisinière. Il devait se trouver dans le charbon un détonateur quelconque qui aurait fait explosion.

M Rousseau a ouvert une enquête et examiné cette version.

Disons qu'elle semble bien étrange sinon inadmissible En effet, à côté d'objets très lourds enlevés et jetés à terre, d'autres extrêmement fragiles, très près de la détonation, sont restés respectés, tel le bec Auer, des vases sur la cheminée Pas une vitre qui ait été brisée, pas une poussière, une pincée de cendre n'a été soulevée.

Cette explosion pourrait bien être plutôt l'œuvre de quelques mauvais plaisants qui ont tout bouleversé dans la cuisine pour le seul plaisir de faire mal et pour calmer leurs nerfs excités. Il ne peut être question en effet non plus de cambriolage. Un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent a été retrouvé dans un coin de la pièce, intact.

Les voisins interrogés déclarent que vers 9 heures. ils ont entendu du bruit chez les époux Dumont, mais cela leur fit plutôt l'effet d'une chute d'objets volumineux que d'explosion.

M. Rousseau se propose d'étudier cette affaire qui manque évidemment de clarté.

IMPORTANTE CAPTURE

La brigade mobile et la gendarmerie de Seclin arrêtent deux voleurs de métaux

La brigade mobile, secondée par la gendarmerie de Seclin, a procédé dimanche soir, à l'arrestation de deux individus, les nommés Henri et Charles Puttmann, frères jumeaux, âgés de 27 ans, demeurant rue de Gondecourt, au hameau du Bac, à Wavrin.

C'est sous mil doqis avec un extrême plaisir que les habitants des environs de Seclin apprendront la capture de ces malfaiteurs qui, par leurs méfaits, terrorisent toute une contrée.

Il y a une quinzaine de jours, M. Fèvre, chef de la brigade mobile, apprenait par la gendarmerie de Seclin, qu'un important vol de cuivre avait été commis chez M. Desmazières, à Seclin. M. Faivre, aidé de la gendarmerie de Seclin et de ses inspecteurs, fit enquête, une enquête, mais celle-ci ne donna pas sur-le-champ les résultats attendus.

Ces temps derniers, un nouveau cambriolage ayant été commis à la distillerie Lefort, à Hanlay, où plus de 3000 francs de cuivre furent dérobés, M. Faivre mettait de nouveau sur les lieux M. Glabèke, commissaire de police, et plusieurs de ses agents.

Les soupçons s'étant immédiatement portés sur les frères Puttmann, les policiers se gardèrent pas à recueillir contre eux des preuves suffisantes à démontrer leur culpabilité Ils consistèrent notamment que les roues de la voiture qui avait servi à transporter le butin avaient le même écartement que celles du véhicule appartenant aux frères Puttmann à la fois haleurs de bateaux et maquignons.

Mais M. Glabèke, ils s'aperçurent que l'une des roues du véhicule utilisé par les malfaiteurs, en écrasant un poteau télégraphique, avait le long du chemin de halage, avait laissé sur ce poteau une partie de la couleur verte dont elle était enduite La voiture des maquignons étant peinte également en vert, M. Glabèke n'eut plus dès lors aucun doute, et tandis que la gendarmerie de Seclin appréhendait l'un des voleurs, les inspecteurs de la brigade mobile s'emparaient de l'autre.

Les frères Puttmann ont été lundi matin amenés à la maison d'arrêt.

Ils ont protesté avec énergie contre la mesure prise à leur égard. Ils n'ont pas consenti à faire connaître quel avait été l'emploi de leur temps à partir de la nuit du vol commis chez M. Lefort.

Jean Puttmann, que ses concitoyens considèrent comme le plus violent des malfaiteurs, a déjà encouru 13 condamnations par 7 cours et tribunaux différents.

M Glabèke, qui poursuit activement son enquête, recherche actuellement le bicyclette qui a dû aider les cambrioleurs à commettre leur méfait ou qui leur servit tout au moins d'échiseur dans cette expédition.

ASSASSIN OU FUMISTE !

Sous ce titre, nous avons relaté, ces jours derniers, qu'un nommé Lherbier, demeurant rue Mabieu, 6, s'était dénoncé comme étant l'auteur d'un double crime qu'il avait commis à Divion, en mars de novembre 1906.

Nous avions, à ce moment, émis des doutes sur la véracité des aveux de l'assassin. Ainsi que nous le laissions prévoir, les doléances de Lherbier étaient mensongères.

Amené lundi matin, devant M. Hanot, juge d'instruction, le prévenu avouait ensuite qu'il avait avoué avoir commis le crime de Divion, dans le but de se faire nourrir.

Il ne fait d'ailleurs pas difficulté de s'accuser qu'il avait menti, car aucun assassinat ne fut commis dans cette commune en 1906.

Lherbier, qui paraît ne pas être très net d'esprit, a été conduit à l'asile d'aliénés, sur son l'arrêt et sera poursuivi pour outrages à l'agent de police Walter. On sait en effet, que Lherbier lui avait dit que les policiers n'étaient pas bien malins. Cette injure, lui, valait des huitaines de prison.